

PAGES LOCALES

06/09/2016

URBANISME

Raser la « Coop » avant de révolutionner Montières

La Ville a enfin mis la main sur les anciennes Coop à Montières. Elle peut donc raser un site dangereux, théâtre de drames. Ce n'est que le début d'une renaissance du quartier.

DAVID VANDEVOORDE



La friche des anciennes Coop donne sur une autre friche qui devra être détruite : l'ancienne station d'épuration.

(Photo : FRED HASLIN).

La « Coop » (Coopérateurs de Picardie-Normandie) depuis sa fermeture fin des années 90, est visitée, dépouillée, squattée. Le monstre de béton, ex-pôle logistique, s'étend sur 4,5 hectares. Il vacille avec de nombreux pièges comme ces caves cachées au milieu de hautes herbes. Un lieu théâtre de drames, deux suicides, en octobre 2014 et en août cette année.

Les municipalités Robien puis Demailly ont échoué à y bâtir « Rives de Somme », 1 100 logements sur 11,6 hectares (en comptant l'ex-station d'épuration). Le propriétaire d'Orion (depuis 1993) est Gayant investissements, fruit de holdings. Nous l'avons retrouvé et contacté en 2014 au sujet de ses refus de sécuriser les

lieux (procédure d'abandon manifeste). Il s'est dit retraits et a botté en touche.

LE QUARTIER VA S'OUVRI

La friche est depuis avril entre les mains de la Ville qui l'a jouée fine. Une expropriation aurait pris des années. Mais un créancier de Gaillant a récupéré le site en 2015 et l'a mis en vente... la Ville a préempté. Le créancier, un fonds d'investissement luxembourgeois a tenté un recours gracieux dans une lettre adressée à la Ville, puis a lancé une procédure en justice en juillet dernier.

Jean-Christophe Loric, adjoint à l'urbanisme ne retient qu'une chose : « *Nous allons détruire une friche dangereuse* ». Une délibération sera prise en novembre, la démolition débutera en 2017. Ainsi dégagé, le quartier offre un potentiel oublié. « *Cette zone est proche de la ville, le long de la Somme avec des atouts : Terrains, cadre de vie, signature architecturale, voirie existante etc.* », s'emballe l'élus. Il voit déjà les friches transformées en quartiers modulables prisées par les associations, les start-up, le sport et les artistes.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)